

DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT EN SERVICE CIVIQUE DES JEUNES DE PACA

APPEL A PROJETS REGIONAL 2022- NOTE DE CADRAGE

PROJET EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DU SERVICE CIVIQUE

I - Contexte

Le Service Civique est une politique publique en faveur de l'engagement citoyen des jeunes. Avec le déploiement du Service Civique, il s'agit d'offrir aux jeunes l'opportunité d'exprimer leur citoyenneté, au bénéfice de la cohésion sociale, de la solidarité et du mieux vivre ensemble, tout en alimentant leurs parcours de vie, d'engagement et vers l'autonomie.

Le Service Civique donne la possibilité à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans s'ils sont en situation de handicap, de s'engager dans 10 domaines d'intérêt général¹, pendant 6 à 12 mois (sur au moins 24 heures par semaine), tout en développant et valorisant leurs compétences dans une perspective d'insertion sociale, éducative et professionnelle. Chaque jeune, sans condition de diplômes, de parcours ou de formation initiale, peut ainsi faire l'expérience de la citoyenneté en construisant son projet d'avenir en lien avec un tuteur formé à cet effet. Les missions de Service Civique sont indemnisées à hauteur d'au moins 580 € nets par mois.

¹ Éducation pour tous, Solidarité, Environnement, Citoyenneté européenne, Culture et loisirs, Sport, Santé, Mémoire et citoyenneté, Développement international et action humanitaire et Intervention d'urgence.

Le Service Civique favorise en effet la remobilisation et la reprise de parcours des jeunes, tout en leur donnant un statut et des droits.

Dans ce contexte, la DRAJES PACA lance le présent appel à projets régionaux, financé par l'Agence du Service Civique afin de renforcer la structuration du développement local du Service Civique.

Depuis 2010, plus de 38 000 jeunes ont réalisé une mission de service civique en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette dynamique confirme la place privilégiée du service civique dans les parcours d'engagement des jeunes. L'objectif régional 2022 est de permettre à 9 514 nouveaux volontaires de réaliser un service civique tout en restant vigilant au socle qualité du dispositif.

Pour l'année 2022, La DRAJES PACA a fixé 5 axes de développement :

- Citoyenneté européenne
- Collectivités territoriales
- Transition écologique
- Solidarités intergénérationnelles
- Inclusion et notamment handicap

Pour favoriser le déploiement des missions de service civique, plusieurs initiatives seront soutenues en 2022 par l'Etat, dont un appel à projets «Soutien au développement du dispositif du Service Civique » en région PACA, lancé afin de contribuer à l'objectif national permettant de soutenir les projets de développement du service civique dans les territoires moins couverts ou auprès des publics n'accédant pas à ce jour aux missions de service civique. Ces crédits peuvent intervenir en complément d'autres financements locaux.

L'appel à projet régional est ouvert à compter du 29 mars 2022 jusqu'au 28 avril 2022 délai de rigueur.

II - Objectifs de l'appel à projet

L'objectif du présent appel à projet est d'initier et soutenir des actions régionales, départementales ou infra-départementales, permettant l'engagement en Service Civique.

Il vise à soutenir les initiatives en faveur du développement du dispositif en favorisant les missions sur des thématiques ou bien des publics ciblés. Ainsi les porteurs de projets concevront, initieront et développeront des actions structurantes, si possible modélisables, transférables et dans tous les cas, évaluées à l'issue de leur mise en œuvre. Les actions devront cibler des territoires sur lesquels le Service Civique est peu ou pas développé à ce jour.

La commission de sélection s'attachera à sélectionner les projets correspondant aux critères d'éligibilité croisant l'objectif territorial (publics en QPV, cités éducatives, territoires ruraux) et les cibles thématiques mentionnées ci-dessous.

Liste d'actions éligibles :

- Favoriser des actions de coordination thématique renforçant la compétence et le bien-être des volontaires, le partage d'expériences et la qualité des missions dans les domaines suivants : sport, environnement et transition écologique, solidarités intergénérationnelles et promotion du mécénat
- Mettre en place des actions en faveur des jeunes résidant en QPV, Cités éducatives ou territoires ruraux
- Mettre en place des actions en direction des jeunes décrocheurs scolaires et pour la continuité éducative.
- Mettre en place des actions d'inclusion, notamment en direction des jeunes en situation d'handicap
- Promouvoir et développer des missions à l'international à l'envoi et en réciprocité
- Mettre en place des actions favorisant la construction de parcours d'engagement des jeunes
- Promouvoir des actions de mobilisation autour de l'héritage des jeux olympiques et paralympiques de 2024

Ainsi les porteurs de projets concevront, initieront et développeront des actions structurantes, si possible modélisables, transférables et dans tous les cas, évaluées à l'issue

de leur mise en œuvre. Les actions devront cibler des territoires sur lesquels le Service Civique est peu ou pas développé à ce jour.

Les actions devront cibler des territoires sur lesquels les missions de service civique sont peu ou pas développées à ce jour. Les porteurs de projets accompagneront les organismes d'accueil dans le processus de construction, rédaction et cadrage des missions de service civique pour aboutir à leur agrément ou à la mise en relation avec des structures d'intermédiation intervenant sur le territoire. Ils viseront l'identification d'axes de développement nouveaux (nouvelles missions, nouveaux lieux d'accueil de Service Civique) et la mise en réseau d'acteurs dans un rôle d'ensemblier et de coordination.

L'organisation de manifestations, rassemblements ou séminaires est fortement encouragée pour chacune des actions éligibles: ces temps d'échanges et de rencontres doivent permettre aux acteurs locaux et aux jeunes de valoriser leur engagement citoyen et leur implication dans une mission d'intérêt général.

Les porteurs de projets lauréats mobiliseront si besoin le dispositif Sésame pour l'accompagnement des volontaires et selon les besoins les orienter vers des formations pré-qualifiantes et qualifiantes dans le sport et l'animation.

Seront retenues les actions conciliant des objectifs quantitatifs et qualitatifs d'accueil de volontaires.

III – Actions éligibles

➤ Pour être éligibles, les actions proposées doivent :

- Se dérouler sur le territoire régional, à une échelle régionale, départementale ou infra-départementale ;
- Garantir le respect des principes fondamentaux du Service Civique ;
- L'organisme doit justifier d'une expérience significative du dispositif service civique (ayant un agrément, étant formateur, etc.) ;
- S'inscrire dans la dynamique départementale ou régionale du Service Civique.

Dans cette optique, un contact avec le référent départemental ou régional (en fonction de l'échelle du projet) est indispensable en amont du dépôt ;

- Avoir un impact externe à l'organisme qui initie et met en œuvre le projet ;

Ainsi, un projet qui viserait le seul développement qualitatif ou quantitatif d'accueils au sein de l'organisme ne serait pas éligible ;

- Inscrire leur mission dans l'un des domaines d'intervention reconnus comme prioritaires par la nation : Environnement, Solidarité, Sport, Culture et loisirs, Santé, Mémoire et citoyenneté, Citoyenneté européenne, Education pour tous, Intervention d'urgence ;

Peuvent également être proposées des missions co-construites avec les jeunes dans le cadre d'un « Service Civique Initiative » ;

- Concevoir une démarche d'évaluation intégrée.

IV - Organismes éligibles

Sont éligibles les organismes agréés ou souhaitant être agréés pour l'accueil de volontaires du Service Civique, dont le siège social est domicilié en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou disposant d'une antenne en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2022.

Les projets proposés pourront être régionaux, interdépartementaux, départementaux ou infra-départementaux.

Les organismes dont le projet sera retenu, déposeront, si nécessaire, auprès de la DRAJES et des SDJES, une demande d'agrément (première demande) ou d'avenant leur permettant d'ajouter à leur agrément, les missions et autorisations d'accueil de volontaires, nécessaires à la réalisation des actions.

Le projet doit se dérouler sur l'année 2022.

Les projets ayant déjà démarré sont éligibles à condition qu'un nouveau développement soit clairement identifié pour l'année 2022 (nouveaux partenaires, nouvelles actions, nouveaux territoires...).

Les projets impliquant une mise en œuvre sur deux ans (2022/2023) sont éligibles, dans le respect des règles budgétaires et comptables.

V – Procédure et règles de candidature à l'appel à projet

▪ Composition du dossier de candidature

Les renseignements à fournir figurent dans le formulaire unique de demande de subvention **cerfa n°12156*5** : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>.

Les candidats ont la possibilité de joindre une note et des documents annexes.

▪ Dépôt du dossier de candidature

Le dossier de demande de subvention doit parvenir à la DRAJES par voie électronique à l'adresse suivante :

drajes-paca-service-civique@region-academique-paca.fr

Et une copie aux référents départementaux concernés :

DRAJES sc national	BOUDARSSA Chadia	chadia.boudarssa@region-academique-paca.fr
DRAJES sc international	SUAREZ Nicole	nicole.suarez@region-academique-paca.fr
DRAJES service civique	ARAMON Nadia	nadia.Aramon@region-academique-paca.fr
SDJES Alpes de Haute Provence - 04	CORRIOL Sandrine	sandrine.corriol@ac-aix-marseille.fr
SDJES Hautes Alpes - 05	RAYNAUD Camille	camille.raynaud@ac-aix-marseille.fr
SDJES Alpes Maritimes - 06	BEDDOUK Jean-Gabriel	jean-gabriel.beddouk@ac-nice.fr
SDJES Bouches du Rhône - 13	SIMON Marie	marie.Simon1@ac-aix-marseille.fr
SDJES Var - 83	ARAGON Arnaud	arnaud.aragon@ac-nice.fr
SDJES Vaucluse - 84	ROBERT Eric	eric.Robert1@ac-aix-marseille.fr

Avant le 28 avril 2022, délai de rigueur.

- Montant de la subvention

Le montant total des subventions qui seront attribuées via cet appel à projets, est de 83 000 €. Des sources de financement complémentaires peuvent provenir de fonds privés ou d'origine locale, nationale ou internationale. Le total des fonds publics (comprenant la subvention demandée) ne pourra excéder 80% du coût total du projet proposé.

- Versement de la subvention

Selon les montants de subvention attribués, les organismes retenus seront destinataires d'arrêtés de subvention ou de conventions financières. Les subventions seront versées par la DRAJES PACA.

- Calendrier

- **29/03/2022 : diffusion de l'appel à projets (mailing, Internet)**

- **28/04/2022: date limite de réception des projets par la DRAJES (copie SDJES)**

VII - Critères et procédure de sélection

Cet appel à projet est centré sur des actions visant à développer significativement l'offre de missions de Service de Civique ou sur des actions particulièrement innovantes, expérimentales et à fort potentiel d'essaimage.

Les projets déposés seront appréciés au regard des critères suivants :

-Pertinence du projet : le projet présenté répond-il aux enjeux de politique publique exposés dans l'appel à projets ? Le projet comprend-il des actions de nature à rendre accessible le Service Civique des jeunes empêchés ? Le projet comprend t-il des actions de nature à développer de nouvelles missions dans les domaines prioritaires ?

- Méthodologie : le projet présente-t-il une méthodologie adaptée à ses objectifs ? Toutes les étapes garantissant l'atteinte des objectifs et son évaluation sont-elles prévues ? Le budget est-il en cohérence avec le projet présenté ?
- Partenariats mobilisés : les partenaires essentiels de la politique publique sont-ils associés au projet ?

- Le comité de sélection sera attentif à la répartition géographique des projets retenus.
- **Une vigilance accrue sera accordée sur les aspects suivants :**
 - Pas de substitution à un travail salarié ou à un chantier d'insertion.
 - Variété du public - mixité sociale
 - Identification d'un coordonnateur/tuteur, définition du rôle de celui-ci
 - Respect des fondamentaux : accompagnement des volontaires de la part d'un tuteur identifié, formations civique et citoyenne, PSC1 et formation des organismes d'accueil réalisée
 - Innovation
 - Valorisation et communication

VIII - Bilans et évaluation des actions financées

Les organismes retenus s'engagent à organiser et à participer à des réunions de suivi des actions, a minima en début, en fin et à mi-action et à rendre compte autant que de besoins sur l'état d'avancement des projets, auprès des référents territoriaux concernés.

Dans les 2 mois suivant la fin des actions financées, les organismes retenus fourniront :

- un bilan final des actions conduites, accompagné d'un compte rendu budgétaire, extrait du formulaire unique de demande de subvention Cerfa n°12156 : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>
- une fiche d'évaluation dont le modèle sera annexé à l'arrêté/convention de financement. Cette fiche ne se substitue pas à l'évaluation intégrée mentionnée en paragraphe IV de la présente note de cadrage.

En l'absence de transmission à la DRAJES des documents cités, la DRAJES procédera au recouvrement des sommes versées par l'émission d'un titre de perception.